

LA CGT SIGNATAIRE DES AVENANTS GPEC & PRIME D'ANCIENNTÉ

À Jarrie, le 13 juillet 2022

Les négociations relatives à la Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie ont duré près de trois mois sur le site de Jarrie. À l'issue d'une période de négociation relativement brève, cinq avenants ont été proposés aux Organisations Syndicales représentatives de Framatome Jarrie en vue de leur approbation et de leur signature.

Dans ce processus, la CGT a joué un rôle important en contribuant significativement à l'amélioration des textes des avenants portant sur les astreintes, les préparateurs, l'accord fusion et l'accord GPEC. Soucieuse de représenter au mieux les intérêts des travailleurs, la CGT a entrepris une vaste consultation auprès de ses adhérents et des salariés du site de Framatome Jarrie, afin de recueillir leurs opinions sur le contenu des avenants liés à l'accord fusion entre CEZUS SA et Framatome, ainsi que sur les congés statutaires, la prime d'ancienneté pour le groupe fermé et l'article 8.11, tout en incluant l'avenant relatif à l'accord GPEC.

Une écrasante majorité des participants a exprimé le souhait que la CGT signe ces avenants. Par respect pour notre démarche démocratique et en prenant en compte les avis favorables émis par les syndiqués et les salariés ces derniers jours, qui ont renforcé notre position en faveur de la signature, la CGT apposera sa signature sur les avenants aux accords Fusion (prime d'ancienneté) et GPEC.

ZOOM SUR LES AVENANTS SIGNÉS PAR LA CGT

- > Avenant sur l'Accord Astreintes Maintenance et Laboratoire Signé par la CGT.
- > Avenant sur l'Accord des Préparateurs La CGT est NON signataire de l'Avenant.
- > Avenant sur l'Accord fusion CEZUS SA/FRAMATOME sur les volets Congé Statutaire, la prime d'ancienneté pour le groupe fermé et l'article 8.11 Signé par la CGT.
- > Avenant sur l'Accord GPEC Signé par la CGT.

En fin de compte, notre décision de signer ces deux avenants reflète notre engagement envers la démocratie et notre volonté de représenter au mieux les intérêts des salariés. Nous continuerons à œuvrer activement pour défendre leurs droits, améliorer leurs conditions de travail et promouvoir la justice sociale au sein de notre entreprise.

Pour bénéficier d'une véritable défense syndicale sans compromis, il est essentiel de rejoindre la CGT.

